L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 AVRIL 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

WEISSE & Cie. PROPRIETAIRES-EDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 9 AVRIL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR. Pour ... l'heure, voir aux annonces.

[illegible]

Nous republions, pour nos abonnés, le discours de M. Jules Favre, discours que, faute de place, nous n'avions pu donner que partiellement dans notre numéro de samedi. On le trouvera publié aujourd'hui à la troisième page de la feuille.

Les deux Politiques.

Dans sa proclamation de paix, le président indique, en termes les deux politiques entre lesquelles le gouvernement des Etats-Unis doit faire choix: ... [illegible]

Nouvelles étrangères.

FRANCE.

Le corps législatif a terminé la discussion de l'adresse dans ses séances du 19 et du 20 ... L'amendement des Quarante-Cinq au paragraphe de l'adresse concernant les libertés intérieures a donné lieu le 19 à un débat des plus ... M. Buffet a développé l'amendement et a déclaré qu'il était nécessaire d'étendre ces libertés; il a demandé que la chambre exerçât un contrôle efficace sur l'administration; il a réclamé le droit d'interpellation, la présence des ministres à la chambre, une plus grande facilité de présenter des amendements aux projets de lois du gouvernement, et le droit pour la presse de discuter les débats de la chambre des députés. M. le baron Jérôme David a répondu à M. Buffet; M. Martel a défendu l'amendement; M. Dessirel a parlé en faveur du paragraphe de l'adresse.

M. Rouher a expliqué le mécanisme de la constitution de 1852 et a spécifié les garanties qu'elle présente. Le ministre a comparé les institutions impériales au régime parlementaire et a établi un parallèle entre les principes de 1789 et les libertés que la France possède aujourd'hui. M. Rouher a terminé en disant que le gouvernement désire lever la bannière de la liberté, mais non point de façon à s'exposer à de nouveaux désordres.

M. Emile Ollivier a répondu à M. Rouher; il a dit que le gouvernement n'avait point le droit de lever la bannière de la liberté s'il n'avait rien sur cette bannière.

L'amendement a été rejeté par 206 voix contre 63, parmi lesquelles celles de MM. Hénon, Picard, Glais-Bizoin, Thiers, Marie, &c.

M. Jules Favre a voté *pour* et *contre*, c'est-à-dire que deux bulletins bleu et blanc ont été trouvés à son nom.

Cinq membres de la gauche se sont abstenus de voter: MM. Berryer, Carnot, Garnier-Pagès, Pelletan et Jules Simon.

Le lendemain, l'adresse a été adoptée dans son ensemble par 251 voix contre 17. La députation chargée de la présenter à l'empereur a été tirée au sort: elle devait être reçue aux Tuileries le 22.

La conférence pour le règlement de la question des Principautés danubiennes a tenu une seconde séance. Les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de la Turquie et de l'Italie étaient présents, et la délibération s'est ouverte sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Le secret est gardé sur ses délibérations.

On mande de Constantinople que le plénipotentiaire ottoman a reçu des instructions qui lui permettent de ne pas s'opposer à l'élection d'un prince indigène avec le maintien de l'union.

Le général Yusuf est mort à Nice.

La Contagion, d'Emile Augier, n'a obtenu qu'un demi succès à l'Odéon. LL. MM. assistaient à la première représentation.

AUTRICHE ET PRUSSE.

Il résulte des correspondances de Vienne et de Berlin que décidément les rapports entre les deux gouvernements d'Autriche et de Prusse sont quelque peu détendus. On ne peut prendre les mots de rapprochement ou d'accord, mais la situation en elle-même paraît meilleure, ou pour mieux dire moins mauvaise.

Tous les bruits qui ont couru au sujet de déclarations projetées du cabinet de Berlin ... vaient être exacts; mais ces déclarations n'étaient pas et l'Autriche de son côté ne les ... quant pas, puisque son rôle est d'attendre, ... conclut que les dispositions sont changées, ... fond la politique ne l'est pas.

A Vienne, les journaux examinent toutefois néanmoins l'état actuel des forces de l'Autriche, et maintiennent que ces forces sont supérieures à celles de la Prusse; tandis qu'à Berlin, les ... spéciaux avouent que jusqu'ici on n'a encore fait de préparatifs généraux, ... il y a ... lieu de s'attendre à un conflit sérieux.

La question des duchés, considérée au point de vue de la politique austro-prussienne, ... donne entrée de nouveau dans une phase pacifique.

GRANDE-BRETAGNE.

Le projet de réforme électorale continue à être le sujet exclusif des préoccupations publiques en Angleterre.

A la chambre des communes, M. Gladstone a déclaré que le gouvernement se tiendrait pas au projet de réforme qu'il a présenté. Le ministère compte proposer un bill sur une nouvelle répartition des sièges au parlement ... se réserve le droit de choisir l'opportunité du moment.

Les tories ont présenté plusieurs amendements à l'aide desquels ils espèrent faire rejeter le bill et provoquer la chute du ministère.

Les arrestations continuaient en Irlande, mais l'agitation était complètement apaisée et les Fénians paraissaient tourner leurs efforts vers l'émigration en Amérique. Stephens a réussi, dit-on, à gagner la France après avoir erré pendant plusieurs semaines sur les côtes d'Ecosse.

ITALIE.

Dans la commission du parlement ... nommée pour prononcer sur l'élection de M. Mazzini, seize voix se sont déclarées contre; il n'y a eu que six voix pour. Deux membres se sont abstenus.

Un meeting, tenu à Florence même, sous la présidence du boulanger Dolfi, vient de voter des remerciements aux électeurs de Messine, qui ont fait choix de Mazzini.

PORTUGAL.

Les journaux de Lisbonne disent que la chambre des députés devait tenir incessamment une séance secrète pour discuter et approuver la convention entre le Portugal, le Brésil, la France, la république d'Haïti et l'Italie, pour l'établissement d'une ligne télégraphique transatlantique ... le continent européen et l'Amérique.

On craint que la convention ne soit pas approuvée, la chambre n'étant pas décidée à voter le subside. Toutefois, elle consentira aux travaux indispensables pour la ligne projetée.

LA LIGNE TRANSATLANTIQUE FRANÇAISE.

Le vapeur *Pereire* n'ayant terminé ses ... le jour fixé pour le départ régulier du Havre, c'est le *Washington*, capitaine ... qui a pris sa place. Il est arrivé à New-York vendredi, après une belle traversée de 13 jours, ayant à bord 95 passagers et 350 tonneaux de marchandises.

Les journaux du Havre nous apportent des détails intéressants sur le résultat des essais du *Pereire*.

C'est dans la rade de Cherbourg que ces essais ont eu lieu devant une commission composée de MM. Cronier, capitaine de vaisseau; ... ingénieur de la marine; ... commissaire du gouvernement auprès de la Compagnie générale transatlantique au Havre. Le maximum de vitesse atteint par le *Pereire* a été de 16 noeuds 56, et sur six parcours consécutifs, la moyenne s'est élevée à 15 noeuds 36. C'est le plus beau résultat de rapidité qui ait été obtenu jusqu'ici, ... pide que l'on connaisse.

Le *Pereire* est pourvu de trois mâts-barque. Il est mû à l'aide d'une machine à pilon à deux cylindres verticaux d'une force nominale de 1250 chevaux. Cette machine fait tourner une hélice à quatre ailes du système Griffith, offrant cette particularité que, même lancée à toute vitesse, elle n'occasionne pas de vibration sensible dans le bâtiment.

Le navire a des aménagements pour 264 passagers de 1re classe, 104 de 2me classe, et 30 de 3me classe. Il peut donc porter 418 passagers indépendamment de 170 hommes d'équipage.

Nous avons déjà parlé de la beauté des aménagements et particulièrement du grand salon de conversation, servant de salle à manger, qui se trouve dans la rouffle à l'arrière du pont. ... carrés, ... les officiers du pont, ... pour les officiers de la machine. ... aussi le fumoir, les cuisines, offices, ... &c.

C'est surtout dans le salon des dames qu'on peut juger de la richesse de l'ameublement.

PROTESTATION EN FAVEUR DE M. BROOKS.

L'exclusion projetée de l'honorable M. James Brooks, de New York, du Congrès des Etats-Unis, a provoqué des manifestations énergiques, et notamment une protestation adoptée au meeting du *Constitutional Union General Committee*, tenu au Masonic Hall, dans la 13me rue. Il est dit, entre autres choses, dans cette protestation:

« Que l'élection de M. Brooks était conforme à la loi et avait été emportée par une grande majorité de son district congressionnel;

« Que, dans l'opinion générale, M. Brooks était sur le point d'être expulsé de son siège au Congrès à cause de l'appui qu'il a donné aux mesures de l'administration nationale, et à cause de ses opinions et de ses votes conservateurs;

« Enfin que l'expulsion d'un membre du Congrès, comme dans ce cas, pour ses opinions politiques, constitue une violation de la Constitution; qu'elle est un coup porté aux droits de l'Etat, grossièrement blessant pour toutes les idées de justice publique et privée, que pas un homme intelligent et ami de la liberté ne peut s'y soumettre sans élever de fermes et solennelles protestations.»

On annonce un autre meeting de protestation contre le parti expulseur.

Les sénateurs au Corps législatif.

Paris, 16 mars.

Le sénat n'ouvre pas ses portes au public comme la chambre des députés. Il ne délibère qu'à huis clos; on lit ses débats dans le *Moniteur*; on n'y assiste pas. Le palais du Luxembourg est donc sans *échos*; la chronique ne peut franchir ce seuil fermé même aux députés et aux conseillers d'Etat.

Mais si les sénateurs ne reçoivent pas, ils rendent les visites qu'ils ne permettent pas de leur faire; on les voit sur les sommets du corps législatif, dont ils forment le majestueux couronnement. Là ils posent devant nous. Il nous sera permis de saisir au passage quelques traits de leur physionomie.

Quel est ce vénérable sénateur orné d'une calotte noire, toujours debout et dominant de sa taille imposante les derniers bancs de la chambre? Il écoute avec la même attention les orateurs de l'opposition et ceux du gouvernement; il semble se dédommager de ce que l'on parle si peu au sénat, en recueillant avec une curiosité satisfaite les discussions abondantes du Palais Bourbon. C'est l'honorable M. de Chabrier, l'un des plus nouveaux et des moins jeunes de la haute assemblée.

M. de Chabrier était conseiller-maître à la cour des comptes. Il avait été associé par sa pieuse fidélité aux malheurs de la famille impériale. Ayant été l'un des amis les plus dévoués de son exil, il est tout simple qu'il soit l'un des élus de sa haute fortune.

A côté de M. Chabrier, voici un sénateur d'une toute autre attitude, à l'œil vif, à la démarche saccadée, à la parole haute et tranchante. Quand la chambre s'anime, on le voit qui s'agite, qui s'impatiente de son rôle obligé de spectateur, qui contient difficilement ses impressions. Lorsqu'il siégeait dans les assemblées de la république, on le retrouvait toujours dans les moments orageux, où son courage et son initiative ne faisaient jamais défaut.

Quelques-unes de ses interruptions de cette époque sont restées historiques; aussi quand MM. Picard, Jules Favre, Pelletan, se redressent à leur poste de combat, viennent interrompre M. Rouher, pourquoi le baron de Heeckeren n'est-il pas de l'autre côté? car c'est de lui que nous voulons parler. Quelques fois, cependant, on a cru reconnaître sa voix dans les grands tumultes; mais le *Moniteur* n'en a rien dit.

Quant au marquis de Boissy, il est des plus assidus et des plus recueillis. Jamais il ne hasarde un geste et c'est à peine si on le voit causer avec ses voisins. Cet homme de tant d'esprit qui trouve moyen de réjouir la France en parlant au sénat, est méditatif, presque sombre. Il est vrai qu'aujourd'hui il porte sur sa figure l'empreinte de la douleur profonde que lui inspire un malheur de famille qui a éveillé tant de sympathies.

M. Rouland est également de ceux qui suivent avec le plus d'intérêt les débats parlementaires; mais on ne le voit que dans les grands jours. M. Rouland est aujourd'hui gouverneur de la Banque; il a été ministre de l'instruction publique; mais chez les véritables orateurs comme lui, ce qui domine toujours, c'est le goût de la parole, et les piles d'or qui s'entassent autour de lui rendent un son moins agréable que cette grande harmonie de la pensée qui s'appelle l'éloquence.

Quelle est cette figure grave et distinguée que l'on voit toujours si attentive et dans laquelle se reflètent la réserve et la grâce des traditions diplomatiques? C'est M. le comte de Bourqueney.

Le général Fleury est, dit-on, l'un des admirateurs les plus passionnés des luttes de tribune. Il vient souvent aussi, et sur cette physionomie fine, moitié diplomatique, moitié militaire, on voit passer les impressions que la parole éveille dans les natures comme la sienne.

N'est-ce pas un bon signe que de voir le grand écuyer de l'empereur montrer ce goût pour les séances parlementaires?

Il nous manque cette année la plus haute et la plus accentuée de toutes ces figures, c'est le prince Napoléon qui, dans ces derniers temps, n'occupait guère sa place au sénat... qu'à la chambre. On a remarqué que le prince s'est assis à l'extrême gauche, au dessus de M. Jules Favre. D'ailleurs l'éloquent député du Rhône s'approche avec une respectueuse courtoisie de son Altesse impériale, et souvent la conversation s'engage.

Le prince, qui a toutes les facultés de l'orateur et qui les a montrées au sénat, prend à ces débats un intérêt qui s'anime souvent jusqu'à la passion. Quand un orateur le fatigue, on le voit agité, nerveux, impatient. Si la discussion lui plaît, s'il est captivé, ... et profond sentiment qu'il a de l'éloquence, alors sa figure s'éclaire, son œil s'anime, et ce n'est qu'avec effort qu'il contient les émotions qui débordent en lui. A ce moment, toutes les lorgnettes sont braquées sur lui, et il est visible que l'attention du public se partage entre l'orateur et cet illustre témoin.

A côté du prince, on voyait presque toujours M. Abbatucci, conseiller d'Etat, aussi animé que son voisin et ayant peine à ne pas exprimer tout haut la franchise de ses impressions et la fidélité de son dévouement. Un peu plus loin, on voyait aussi M. le vicomte de Laguéronnière, aujourd'hui presque absent et toujours absorbé dans le deuil qui l'a frappé et qui a excité tant d'émotion. L'honorable sénateur s'entretenait fréquemment avec le prince; mais il était facile de voir que cette conversation était souvent au détriment...

Les ministres aussi viennent à la chambre, et en attendant qu'ils soient devant MM. les députés pour leur répondre, ils se contentent du rôle de témoins.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, est l'un de ceux que l'on y voit le plus souvent. Il se rappelle que lui aussi a parlé à cette tribune avec toute l'autorité du talent et de l'expérience; il se dit peut-être qu'il pourrait bien y parler encore.

La plus belle des séances de la session a peut-être été celle d'hier. Encore à midi, c'était au corps législatif l'opinion générale que la discussion du paragraphe relatif à la politique intérieure ne commencerait pas avant samedi. On attendait, en effet, un long discours de l'honorable M. Jules Simon sur l'instruction primaire et une réponse de M. de Parieu, au nom du gouvernement; mais, à la dernière heure, M. Simon a renoncé à la parole. Quelques instants ont suffi pour épuiser le débat sur ce sujet, que le député philosophe traite habituellement avec tant d'éloquence, et, à quatre heures et demie, le président a donné lecture du paragraphe qui doit inspirer, dit-on, de si vifs discours, et de l'amendement de la gauche.

—Voilà la bataille! tel est le mot qu'on entendait de tous les côtés. L'honorable M. Rouher, entouré des plus éloquents de ses collaborateurs, était calme à son banc, mais un peu soucieux.

M. Jules Favre s'est levé. Habituellement pâle, il était blême à la pensée des difficultés à vaincre. La chambre écoutait attentive, car l'éloquence de M. Favre s'est affermie ces jours-ci, rajeunie comme un arbre qui, le printemps revenu, donne des fleurs nouvelles.

Au moment d'ouvrir la bouche, M. Jules Favre s'est aperçu que M. Glais-Bizoin était assis au-dessous de lui, et comme il redoute d'entendre, sous son banc, les interruptions de son honorable ami:

—Monsieur Glais-Bizoin, lui a-t-il dit, voulez-vous passer derrière moi?

La phrase, dite à voix basse, a été entendue au milieu du silence profond qui régnait dans la salle et dans les tribunes, et on a souri pendant que M. Glais-Bizoin changeait de place.

Ce n'est point ici le lieu d'apprécier le discours de M. Jules Favre. Mais ce qui nous appartient, c'est l'orateur. On remarque avec joie que le hoquet qui marquait naguère le commencement de tous ses discours, a disparu. Il est à la fois ému et calme. Ses amis l'environnent et l'attitude de M. Ernest Picard, en face de lui, est vraiment touchante. Jamais disciple n'eut plus fervente admiration pour un maître et ne l'exprima mieux.

Au-dessous des tribunes, on peut voir des sénateurs, des conseillers d'Etat se rapprocher de la gauche.

M. Jules Favre a commencé à peine son discours, qu'est entré le marquis de La Valette, auquel on est allé annoncer en toute hâte, au ministère de l'intérieur, que le grand débat était ouvert. A ses côtés sont assis M. de Saint-Paul et M. de Bourdon.

Dans la tribune présidentielle on remarque quelque bruit. C'est Mme la comtesse Walewska qui vient d'entrer. La discussion surprend tout le monde. Personne ne s'y attendait pour cette séance et on arrive de toutes parts.

Cependant M. Jules Favre a commencé son discours. Sa voix est vibrante et bien posée. Les paroles sortent avec abondance; les arguments se pressent nombreux, [illegible]. La gauche applaudit. M. Jules Simon écrit, et relève de temps en temps la tête pour approuver. MM. Picard et Glais-Bizoin n'ont pu demeurer assis. Ils sont debout contre le dossier de leurs bancs.

Plus bas, au centre gauche, M. Emile Ollivier, assis entre MM. de Janzé et Maurice Richard, prend des notes. Un peu plus haut, M. Thiers, les bras croisés sur sa poitrine, écoute avec une immobilité qui ne peut être comparée qu'à celle de M. Berryer, plus préoccupé, semble-t-il, de l'effet produit sur la chambre par M. Jules Favre que du discours lui-même.

Tout au sommet des bancs, M. le marquis de Piré, qui a lancé une interruption heureuse et applaudie, regagne sa place pour se préparer de nouvelles. Ses paroles partent comme des flèches au milieu du discours qui lui déplaît. Il est à la majorité ce que M. le duc de Marmier est à l'opposition.

A l'extrême droite, l'agitation est complète. M. Granier de Cassagnac ne peut demeurer en place. Les théories dont il entend vanter les douceurs sont pour cet esprit, très entier et peu facile aux accommodements, des énormités. Il interrompt jusqu'au moment où le président l'engage à s'arrêter.

Rien n'a manqué à cette fin de séance.

Au moment où la pendule marque cinq heures vingt-cinq minutes, un mot de M. Jules Favre provoque une violente interruption et lui vaut un rappel à l'ordre, lancé par M. le président Walewski avec la précision d'un homme qui sait le règlement et avec l'autorité qui convient à une si haute situation. La chambre approuve ... M. Garnier Pagès se lève et interrompt vivement M. Rouher, qui n'a rien dit et qui demeure immobile.

L'émotion est à son comble. Les têtes vont et viennent comme des épis de blé un soir d'orage. Du plafond lumineux dont les flammes luttent avec le jour couchant, descend une clarté blafarde qui donne à cette scène un reflet jaune. Tout le monde parle. Le président agite sa sonnette, et la voix de M. Glais-Bizoin domine les rumeurs. Que dit-il? On n'en sait rien.

Mais, tout se calme et cette tempête parlementaire a pris fin. Le silence se rétablit. Les interruptions deviennent de plus en plus rares, comme les éclairs, au moment où l'arc-en-ciel apparaît à l'horizon. L'arc-en-ciel, ici, c'est l'amendement des quarante-cinq, et c'est grâce à lui, en se rappelant les termes, que M. Jules Favre peut mener sa barque au port. Il remercie par une péroraison empreinte d'un profond sentiment religieux.

Il est six heures au moment où le président lève la séance. M. Jules Favre essuie son visage ruisselant. Ses amis l'entourent et le félicitent. M. Rouher part sans adresser la parole à personne. Il songe sans doute à la réponse.

CHRONIQUE LOCALE.

SERMONS.—Plusieurs délégués éminents à la conférence méthodiste ont fait hier des sermons dans diverses églises qui avaient été ... offertes par les autres congrégations. On a entendu ainsi le Rév. Dr. Chas. F. Deems, le Rév. Dr. D. S. Doggett et le Dr. Palmer, qui ont été fort éloquents; le dernier surtout. Le Dr Deems et le Dr. Doggett étaient, avant la guerre, co-éditeurs de la fameuse revue connue sous le nom de Methodist Quarterly, publiée à Richmond, Virginie.

VOL DE COFFRE-FORT.—Hier matin, M. Louis Schwartz, rue Tchoupitoulas, No 125, a remarqué qu'on avait fait sauter son coffre-fort et qu'on y avait volé $500 ou $600, en laissant à la place un simple pistolet à un coup. Singulière combinaison! Ce pistolet est probablement celui du chef voleur. [illegible]

VOL DE COTON.—Après le vol d'argent vient le vol de coton, précieuse matière ... [illegible]

TEMPS CLAIR MAIS FRAIS.—Le thermomètre était hier matin à 30. [illegible]

ACCIDENT SÉRIEUX.—John ..., étant tombé samedi soir du toit de la maison No 97 rue Girod, occupée comme pension par Mme ..., a été transporté à l'hôpital de Charité dans un état fort critique.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Wm ... a été arrêté samedi soir, sur la plainte de ... [illegible]

TENTATIVE DE VOL.—D. D. White est accusé d'avoir essayé de voler un cheval appartenant à H. Lott ... a donné caution pour comparaître devant le recorder Ahern.

VOL DE COMESTIBLES.—Owen ... a été arrêté hier au marché Poydras pour avoir, suivant la déclaration de Henry Williams, ... [illegible]

LA FOIRE AU MECHANICS INSTITUTE.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ... en faveur de la foire ouverte sous les auspices des Dames de la Providence. [illegible]

ARRIVAGE DE NEW YORK.—Le steamer Geo. Cromwell, parti de New York le 31 mars, sous le commandement du capitaine Vaill, est arrivé hier soir à 6 heures, avec un certain nombre de passagers et du fret. Le Geo. Cromwell n'a pas apporté de malle.

THEATRE DE L'OPERA. — *Mardi*, 10 avril, la troupe française donnera à ce théâtre la première représentation des *Lionnes pauvres*, comédie en cinq actes par MM. Emile Augier et Edouard Foussier. [illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Nous avons déjà parlé à nos lecteurs des merveilles que ce théâtre offre tous les soirs au public. [illegible]

CONCERT DE MADEMOISELLE ELIE.—Le grand concert d'adieux que donne la jeune et charmante pianiste louisianaise, Mademoiselle Marguerite Elie, avec le concours d'artistes et d'amateurs de talent, doit avoir lieu ce soir, à l'Opéra. Les portes s'ouvriront à sept heures, et le concert commencera à huit heures. [illegible]

LEVÉES.—[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

L'INCENDIE DE ST-LOUIS.

Perte: $500,000.

MANIFESTATION A BANGOR.

L'Etat du Maine veut l'égalité civile.

St-Louis, 8 avril—La perte totale causée par l'incendie des steamers et de leurs cargaisons s'élève à $500,000. L'assurance en couvre $400,000.

Le feu a commencé, dit-on, sur le Nevada vers le poste d'embarquement, et le Nashville, le Wamsutta, l'Armadillo, le Marine, Turner, Tracey et Dobson ont échappé avec beaucoup de difficulté.

Chicago, 8—Farine ferme. Blé actif à $1.27½. Maïs ferme à 47 c. Avoine 27. Porc $24.50. Saindoux 18 c. Cochons inactifs à $9.50.

New-York, 8—Une dépêche de Toronto dit que la force envoyée à la frontière a été réduite.

San Francisco, 7—On est inquiet au sujet de l'Ajax qui n'arrive pas d'Honolulu. Il devrait être ici depuis six jours.

Pittsburg, 8—La rivière monte avec 9 pieds et 2 pouces d'eau.

Cincinnati, 7—Une dépêche dit que le steamer St Nicholas a été vendu hier au capitaine Reno et à d'autres pour la somme de $75,000. Il est destiné pour faire le service de la Nouvelle-Orléans et de Baton Rouge.

Nashville, 8 — Le procès de Henry Brunner pour fraudes commises dans le département du quartier-maître est fixé pour mercredi.

Bangor, Maine, 7. — On a sonné hier les cloches en l'honneur de l'adoption par le sénat du bill des droits civils, nonobstant le veto du Président.

San-Francisco, 7. — Le consul mexicain du parti libéral contredit le bruit suivant lequel le général Ogazon se serait proclamé lui-même Président de la république du Mexique, et confirme le rapport d'après lequel il sanctionne au contraire le décret du 8 novembre qui proroge le terme de Juarez.

Richmond, 8—La compagnie française a notifié qu'elle acceptait la charte de la compagnie du canal de Virginie.

LE TIRAGE DES JOURNAUX PARISIENS. — Nous trouvons dans un journal la statistique suivante sur le tirage des feuilles quotidiennes politiques de Paris. Elle prouve que les Français s'abonnent peu aux journaux et qu'ils les lisent plutôt au café ou dans les cabinets de lecture que chez eux. Voici le chiffre des numéros tirés par jour pour chaque journal en février dernier:

Siècle, 41,600. Moniteur, 32,800. Patrie, 17 mille 800. Presse, 14,680. Opinion Nationale, 14,190. Constitutionnel, 12,400. France, 10,600. Débats, 10,000. Temps, 8,385. Monde, 7,670. Union, 6,980. Avenir National, 6,250. Gazette de France, 6,070. Pays, 3,560. Charivari, 2,616. Epoque, 2,250. Liberté, 709.

La *Liberté*, depuis que M. Emile de Girardin en a pris la direction, est arrivée à un tirage de 10,000 par jour.

A l'exception du Moniteur et du Siècle, les journaux de Paris ne pourraient soutenir de comparaison avec les journaux de New York ni même avec ceux de quelques grandes villes américaines.

CENTIEME REPRESENTATION DE L'AFRICAINE. — La centième représentation de la dernière œuvre de Meyerbeer, l'*Africaine*, a été donnée à l'Opéra le 9 mars; la première avait eu lieu le 28 avril 1865; il n'a donc fallu que dix mois et neuf jours à cet opéra pour arriver à sa centième représentation. L'*Evénement* publie à ce sujet un tableau intéressant indiquant le temps qu'il a fallu aux différents opéras pour atteindre à leur centième représentation; voici les chiffres pour les principaux:

La Muette, 2 ans et 2 mois; *le Prophète*, 2 ans et 3 mois; *Robert le Diable*, 2 ans et 5 mois; *le Comte Ory*, 2 ans et 5 mois; *les Huguenots*, 3 ans et 5 mois; *Guillaume Tell*, 5 ans et 1 mois; *la Juive*, 5 ans et 4 mois; *le Trouvère*, 6 ans et 13 jours; *Lucie de Lammermoor*, 6 ans et 4 mois; *la Favorite*, 8 ans et 11 jours; *Moïse*, 11 ans et 5 mois; *la Reine de Chypre*, 12 ans et 5 mois.

Il est vrai que la population de Paris a beaucoup augmenté depuis quelques années, et qu'on peut plus facilement multiplier les représentations d'un opéra ou d'une pièce à succès dans le cours de la même année.

Une soirée chez M. Jules Favre.

On lit dans le *Soleil*:

M. Jules Favre habite un élégant salon de la rue d'Amsterdam. Les salons sont d'une parfaite coquetterie; on y voit des tableaux de maîtres modernes; les plafonds représentent des nuages traversés par les oiseaux; dans un coin de cheminée se dresse un superbe buste de l'illustre orateur.

A dix heures, on a distribué un journal-programme dont je copie la première page:

Programme: 8 mars 1866.—Journal non politique paraissant une fois par an; rédacteur en chef: le capitaine Delfeuil. — Le théâtre improvisé, rue d'Amsterdam, donnera aujourd'hui sa représentation extraordinaire; la salle entière étant louée par l'auteur, il ne sera pas délivré de billets au contrôle.

Première représentation.

DIS-MOI QUI TU HANTES,

Proverbe en un acte et en prose.

DISTRIBUTION DES RÔLES:

La duchesse de Melleville,	Miles Isaure Ferrier,
La marquise de Rouvray	Gabrielle Favre,
Le duc Henri de Melleville, fils de la duchesse,	MM. Georges Conlon,
Me Reyneval, notaire,	Paul Maritain.
Un domestique,	

La scène se passe en 176..., dans les salons de la duchesse.

Voici en peu de mots quel est le canevas de ce proverbe.

La duchesse de Melville, veuve qui ne possède que de modestes ressources, a un fils de vingt-trois ans. Celui-ci s'éprend de la marquise de Rouvray, jeune fille éblouissante qui l'aime comme elle en est aimée. Mais tous deux sont pauvres. Que faire? Le jeune homme se sent envahi par le désespoir. Sa mère, par un généreux élan de cœur, veut lui abandonner son minime avoir. Il n'accepte pas ce sacrifice et il prend la résolution de partir aux Indes, qui sont livrées à la guerre. Il jure de se faire tuer.... Devant cette grandeur d'âme, l'amour de la jeune fille redouble, et, se confiant au ciel pour l'avenir, elle tend la main au jeune duc, en lui disant qu'elle reconnaît bien, à la conduite qu'il a tenue, l'influence de la duchesse.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

Cette simple intrigue abonde en détails d'une délicatesse exquise, et, de temps à autre, des mots qui apparaissent comme des météores.

Mlle Gabrielle Favre a joué le rôle de la marquise avec une grâce et une finesse souveraines. C'est une jolie personne de vingt ans, aux yeux bleus, et au sourire séraphique.

Après le baisser du rideau, les mains étaient lasses d'applaudir, M. Jules Favre remercie, par quelques vers de sa composition, son public charmé. Puis le bal est venu.

Toutes les femmes étaient ravissantes et les costumes luttaient d'originalité et d'éclat.

Tout en dansant, on fredonnait une chanson à boire détachée, à la dérobée, du carnet d'un illustre avocat et imprimée dans le journal-programme.

Nous ne pouvons résister au plaisir d'en extraire quelques couplets:

I

D'abord, qu'on remplisse ma coupe
Des flots de ce vin généreux
Quand Pégase a Bacchus en croupe,
Son vol est plus audacieux.

....

VII

A nous donc ceux que la jeunesse
Pare de ses rayons charmants,
Et ceux dont la verte vieillesse
Gaiment porte le poids des ans.

....

IX

A nous surtout les âmes fières;
Le poète aux ailes de feu;
A nous tous ceux qui voient des frères
Dans les hommes, fils d'un seul Dieu!

On remarquait parmi les invités MM Garnier-Pagès, Marie, Lachaud, Picard, Bethmont, Magnin, ..., etc. etc.

M. Jules Favre a été pour tout le monde, charmant, comme un poète heureux.

VENTE DE DROGUES.—La troisième et quatrième vente du fonds de la pharmacie de M. B. Jourdan auront lieu, lundi et mardi, 9 et 10 du courant, par le ministère de M. ..., encanteur, au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas, et commenceront à 10 heures du matin. Ces ventes sur lesquelles nous appelons d'une manière spéciale l'attention des pharmaciens et droguistes, se feront sans aucune réserve—Voyez l'annonce.

UN HOMME QUI SE BRULE.

UN AUTRE QUI SE CRUCIFIE.

Nous lisons dans la revue scientifique de l'*Opinion Nationale*:

Tout le monde a lu l'histoire d'un ancien capitaine au long cours qui, pour avoir dans le temps, en un jour de naufrage et de famine, mangé de son prochain, est pris d'une humeur noire qui le porte à se nourrir de grillades découpées dans ses mollets. On ne pense jamais à tout. L'auteur attribue à son personnage une insensibilité absolue pour la douleur; c'est son droit. Mais il n'a pas celui de nous montrer ces tibias décharnés montant et descendant les escaliers.

Du reste, en fait d'aberration mentale, il ne faut pas vouloir imaginer mieux que ne font les insensés, et qui s'y essaie montre qu'il ne connaît pas bien la matière. Voici une histoire vraie:

M. P....., âgé de trente-six ans, ayant perdu une femme tendrement aimée, tombe dans une mélancolie profonde avec hallucinations fréquentes de la vue et de l'ouïe. Il croit avoir reçu mission de brûler les mauvais livres et tous les objets contraires aux bonnes mœurs. Bientôt sa manie incendiaire se tourne contre sa propre maison à laquelle il essaie plusieurs fois de mettre le feu, puis enfin contre lui-même.

Une nuit, il dresse un bûcher dans sa cuisine, s'assied dessus, y met le feu. Il veut ainsi expier les fautes qu'il a commises. La fumée le trahit, on accourt; une énorme quantité de graisse et de sang s'était répandue jusqu'à deux mètres du foyer.

M. le Dr. Madin est appelé; il était deux heures du matin. Il arrive à travers une horrible fumée jusqu'à M. P.... Celui-ci est calme, presque souriant. Il avait les jambes, les cuisses et le séant entièrement brûlés; les os étaient blanchis et calcinés; les mains réduites à l'état de moignons informes. Cependant il se réjouissait à haute voix d'aller rejoindre sa femme, après avoir, disait-il, expié son forfait sur un bûcher allumé par l'ordre de Dieu. On l'enveloppe dans un linge immense enduit de cérat. Dix minutes s'étaient à peine écoulées que sa voix s'affaiblit tout à coup, le pouls devint insaisissable. M. Madin enlevant aussitôt l'appareil reconnut que l'une des artères poplitées, corrodée par le feu, avait donné lieu à une hémorrhagie mortelle.

Autre histoire également vraie:

Mathieu Lovat, âgé de 46 ans, cordonnier à Venise, caractère sombre et taciturne, prend la résolution de se crucifier. Trois ans auparavant, il avait pratiqué sur lui la même mutilation qu'Origène s'était infligée. Les préparatifs de son supplice étant terminés, il se couronne d'épines dont plusieurs pénètrent dans la peau du front, un mouchoir blanc couvre l'endroit mutilé, le reste du corps est nu.

La croix attachée par une forte et longue corde à une poutre placée à l'intérieur de la chambre, au-dessus de la fenêtre ouverte, était étendue sur le parquet. Lovat s'assied sur la croix, introduit dans la paume de sa main droite un clou à pointe plate bien aiguisée, ajuste ses pieds sur le tasseau, le droit sur la gauche, et les fixe par un clou long de quinze pouces cinq lignes; c'est la main déjà blessée qui porte les coups de marteau, tandis que l'autre maintient dans une position verticale le clou qui, après avoir traversé les deux pieds, rencontre le trou préparé dans le tasseau, où quelques coups de marteau le fixent solidement. L'insensé se lie alors sur la croix par le milieu du corps, se blesse à l'aide d'un tranchet au pied au-dessous de l'hypocondre gauche (il avait oublié que c'était le droit qu'il fallait frapper), et enfin introduit un clou dans sa seconde main.

Mais il fallait que son supplice eût des témoins; il avait tout prévu; voici comment il s'y prit:

L'extrémité inférieure de la croix dépassait l'appui très bas de la fenêtre. Les mains de Lovat, quoique mutilées, étaient encore libres. En se raidissant fortement, et à plusieurs reprises, sur le dos des premières phalanges (les clous ne lui permettant pas d'agir autrement), il imprime à la croix des secousses qui peu à peu la poussent en avant. Enfin elle trébuche et reste suspendue hors de la fenêtre. C'est alors que, soulevant ses deux mains et les portant un peu en arrière, il cherche à introduire l'extrémité des clous qui traversent ses mains, dans les trous percés à l'avance aux deux bouts de la traverse de la croix. Il n'y réussit que pour la main gauche; lorsqu'on l'aperçut le bras droit pendait le long du corps.

Il n'en mourut pas. Les clous fixés dans les mains avaient passé entre les os du métacarpe sans les offenser; celui des pieds avait passé de même entre les os du métatarse, ... la blessure de l'hypocondre n'était pas pénétrante.

Le médecin, M. Ruggieri, l'ayant interrogé sur les motifs de son supplice, n'en put tirer que cette réponse: « Il fallait que l'orgueil humilié fût châtié et que Mathieu Lovat expirât sur la croix.»

On n'eut pas à lui faire observer un régime bien rigoureux. Le huitième jour, toutes les plaies étaient guéries, mais une maladie de poitrine l'emporta quelques mois après.

Défaite du Veto au Sénat.

L'éventualité que nous prévoyions dans nos derniers articles vient de se réaliser. Grâce à l'exclusion du sénateur Stockton, de New Jersey, et probablement à la maladie de son collègue Wright, de même Etat, et à celle de M Dixon, sénateur de l'Etat de New York, partisans de l'administration, le sénat vient de passer le bill des droits civils, par-dessus le veto du Président, par 33 voix contre 15. Sans l'exclusion d'un sénateur, et la maladie des deux autres, la minorité eût compté 18 voix et ce chiffre formant plus du tiers de 51, nombre actuel des sénateurs, le veto eût été soutenu et le bill rejeté.

La question se présente maintenant de savoir si 33 sénateurs, sur 50 que compte l'Union entière, peuvent, au moyen d'exclusions successives de leurs collègues, anéantir la prérogative du veto du Président. Cette prérogative a été instituée uniquement par la Constitution pour protéger la nation contre les écarts d'une majorité simple des assemblées législatives. Il a paru prudent d'exiger une majorité des deux tiers dans tous les cas où le premier magistrat de la République croirait de son devoir de désapprouver un projet de loi comme contraire à l'intérêt public ou comme inconstitutionnel. Il n'est donc pas admissible que le droit accordé au Président pour la garantie de la nation, puisse être mis à néant par une fraction du sénat qui ne constitue pas même la majorité simple de cette assemblée.

Le bill ainsi adopté au sénat va être envoyé à la chambre, et les précédents en rendent presque certaine l'adoption par les deux tiers des membres présents. Le bill sera ensuite envoyé au Président pour qu'il le signe et pour qu'il le fasse promulguer. C'est alors que M. Andrew Johnson devra prendre une décision grave. Il nous paraît impossible qu'il recule après s'être prononcé comme il l'a fait sur l'inconstitutionnalité du bill en question. Nous devons donc nous attendre à le voir refuser de sanctionner le bill; et il n'aura d'autre argument à invoquer pour son refus que celui d'un vote insuffisant pour constituer la majorité des deux tiers des sénateurs et des représentants, telle que l'entend la Constitution, lorsqu'elle dit qu'aucun Etat ne sera privé de son droit au suffrage égal dans le sénat. De là à inviter les 22 sénateurs du Sud à se joindre aux 15 sénateurs de la minorité pour reconstituer le sénat des Etats-Unis sur les bases constitutionnelles il n'y a qu'un pas—et ce pas nous espérons que M. Johnson le franchira.

Un hotel des Invalides.

Le peuple de la Louisiane n'est ni oublieux, ni ingrat; il n'a pas attendu, pour s'occuper des infortunes causées par la guerre, l'initiative de ses législateurs. Il n'est peut-être pas de ville au monde où la population ait saisi avec tant d'empressement toutes les occasions de payer un tribut de reconnaissance aux familles laissées sans soutien, aux blessés dans la détresse, aux invalides restés sans ressources. Des anges de charité, dont le zèle a été infatigable, se sont donné la touchante mission de rechercher et de soulager les misères cachées; elles ont, sous toutes les formes, sollicité les contributions et, disons-le à l'honneur de la communauté, leurs appels n'ont jamais été vains.

Mais, quand on songe au nombre des familles privées de leurs soutiens naturels, à la quantité de blessés restés infirmes et qui ne peuvent demander au travail des moyens de subsistance, on sent la nécessité d'une organisation permanente pour la distribution des subsides à ces malheureuses victimes de la guerre. Dans le nombre des estropiés combien y en a-t-il qui se trouvent sans famille et par conséquent sans asile? Convenait-il de les laisser demander chaque jour à la charité des passants de quoi se procurer du pain pour la journée et un abri pour la nuit? C'eût été une honte pour la Louisiane! Si la guerre a été une faute, elle a été une faute commune à tous, et il ne faut pas qu'elle livre à la mendicité ceux que les terribles hasards des champs de bataille ont privés de leurs membres, de leurs yeux, ou de leurs forces physiques. Ceux-là ont droit à l'application la plus large des principes de la solidarité sociale.

C'est ce qu'a noblement compris la législature lorsqu'elle a voté une allocation de vingt mille piastres pour procurer un asile permanent aux soldats de la Louisiane blessés, estropiés ou invalides, qui ne sont pas déjà secourus par le gouvernement des Etats-Unis. C'est une bonne et louable pensée qui a dicté cette résolution. La somme allouée est minime, mais le Trésor de l'Etat est pauvre, et ce n'est là qu'un premier fonds d'établissement, car nous présumons que la législature se fera, chaque année, un devoir de l'augmenter par une nouvelle allocation.

Un comité, composé de citoyens les plus honorables, a été chargé par la législature, de prendre les mesures nécessaires pour mettre le projet conçu à exécution. On trouvera dans une autre colonne, l'appel que ce comité, dont le président est l'honorable T. F. Thieneman, adresse à la population de l'Etat. Il fait ressortir avec raison l'insuffisance de l'allocation votée, et il sollicite avec confiance le concours des citoyens. Des donations en argent ou en nature, des souscriptions mensuelles ou annuelles permettront aux membres du comité de faire de l'asile en question un véritable hôtel des invalides répondant à toutes les exigences, et constituant une institution digne du peuple généreux et chevaleresque de notre Etat. Nous croirions faire injure aux sentiments si bien connus de nos concitoyens en insistant davantage, car nous avons la conviction que chacun s'empressera de contribuer dans la limite de ses moyens à une œuvre si méritoire et en même temps si juste, et qui n'est que l'accomplissement d'un devoir de ... [illegible]

LA CREVASSE DE CHINN.—Voici ce que nous lisons dans la *Gazette* de Bâton-Rouge sur la crevasse de Chinn, qu'un de nos confrères très crédule à l'endroit des commissaires de levée, regardait comme une bagatelle, au sujet de laquelle il ne fallait concevoir aucune inquiétude:

Cette crevasse est une des plus déplorables calamités qui pussent frapper nos voisins d'Ouest-Bâton Rouge. Elle ruine, pour une autre année, une très grande étendue de pays fertile et anéantit les espérances de beaucoup de gens qui avaient commencé à faire des efforts pour relever leurs fortunes.

Il y a certainement un blâme à déverser quelque part pour le délai qu'on a mis à reconstruire et à fortifier la levée de l'habitation Chinn. On a eu cependant assez de temps et de beau temps pour refaire les levées et finir les travaux avant la hausse du fleuve.

Ainsi avec les pertes énormes qu'éprouvent nos amis d'Ouest-Bâton-Rouge, il faut compter les travaux et les fonds qui ont été faits et dépensés pour n'arriver à aucun résultat.

Ces paroles sont justement celles que nous écrivions hier matin. Non seulement le pays n'a pas été protégé d'une manière prompte et intelligente, mais tous les fonds consacrés jusqu'ici à ces sortes de réparations capricieusement tracées, ont été dépensés en pure perte, sans compter ce qu'on dépensera encore vainement. Mais l'Etat pourra se flatter d'avoir un ressort de plus dans son organisation bureaucratique. Il se sera enrichi du Bureau des commissaires de levée.

Maintenant voici d'autres nouvelles, car nous n'en avons pas fini avec les levées rompues et les terres inondées: nous apprenons par des lettres particulières qu'une grande ouverture existe immédiatement au-dessous de la ligne de l'Arkansas, permettant aux eaux du fleuve de se précipiter sur une grande étendue de pays cultivé en coton. On annonce encore plusieurs autres crevasses au-dessous de Providence, dans les paroisses de Tensas, Madison et Concordia. Là, il n'y a plus qu'une langue de terre non atteinte par l'eau et cette langue borde le fleuve même. Mais tous les derrières sont inondés. La totalité de la paroisse de Carroll est presque submergée, enfin, la plus grande partie de ces quatre paroisses ne forme plus qu'un vaste marécage où toutes les plantations ont été noyées. Dans un endroit l'eau remonte vers le Nord et suivant les inflexions du sol revient vers le fleuve au Sud, après avoir parcouru et inondé une immense zone. Nous ajoutons que cette zone était comprise dans les réparations à la charge du Bureau des commissaires. Nous demandons alors ce que les commissaires ont fait.

AUTRE CREVASSE.—Une autre crevasse vient de se déclarer sur l'habitation Skofield, rive gauche du fleuve, à 12 milles environ au-dessous de notre ville. La nouvelle en est donnée par le secrétaire même du bureau des commissaires, qui, sans représenter cette rupture de digue comme très considérable en étendue, ne craint pas moins qu'elle ne soit difficile à boucher. Toutes les levées sont faibles aujourd'hui, et lorsqu'elles éprouvent une brèche sur un point, la brèche s'élargit avec une rapidité autrefois inconnue.

La crevasse Skofield aurait pour nous, habitants de la ville, les conséquences les plus fâcheuses, car elle nous priverait, si on ne parvenait à la combler promptement, des produits légumineux de la Terre aux Boeufs, canton le plus propice à cette culture et le plus fertile de toute la basse vallée. Ce canton serait bientôt inondé, et nous aurions encore à gémir pour la nombreuse population rurale qui l'habite, car elle serait ainsi privée de tout revenu, bien plus de toutes ressources.

Voilà ce qui arrive avec un fleuve qui n'est pas très haut. Que serait-ce donc s'il allait atteindre à la hauteur où il se trouvait il y a près de quatre ans, lorsque le commodore Farragut remontait le fleuve avec sa flotte, justement dans le mois où nous sommes, pour venir s'embosser devant la Nouvelle-Orléans? On se rappelle que le fleuve débordait sur tous nos quais à cette époque et que le général Butler fut obligé de faire sans délai exhausser la levée sur un espace considérable, soit en dedans soit en dehors des limites de la ville. Espérons que ce temps ne reviendra pas, car les levées telles qu'elles sont devenues, ne pourraient plus nous protéger contre une crue d'eau pareille.

LE RÉTABLISSEMENT DU REGIME CIVIL.

La proclamation de paix lancée par le Président n'a pas tardé à produire ses effets à la Nouvelle Orléans. Le régime militaire, qui, disons-le à la louange des généraux Sheridan et Canby, ne se faisait guère sentir à la population, va disparaître complètement. Sans attendre d'instructions spéciales, le général Sheridan a aboli la Cour prévôtale de sa division, qui, sous l'empire de la loi martiale, pouvait évoquer la connaissance des délits et des crimes commis par de simples particuliers. Désormais, les citoyens ne sont plus justiciables que des tribunaux civils, sauf en ce qui concerne la juridiction du Bureau des Affranchis, dont l'existence, d'après la loi qui a créé cette institution, doit se prolonger un an après la proclamation définitive de la paix.

Un autre effet de la suppression de la loi martiale est de faire disparaître l'intervention militaire dans l'application des règlements de la quarantaine, qui passe maintenant dans les mains des autorités civiles. Le gouverneur Wells a déjà nommé un conseil de santé composé de MM. Warren Stone, C. A. Smith, Samuel Choppin, David McCoard, Charles Bequié et Pennington. Ce sont là des noms dignes d'inspirer la plus entière confiance. Ces honorables citoyens sauront, nous n'en doutons pas, concilier les exigences de la salubrité publique avec les besoins du commerce, et réduire les rigueurs de la quarantaine aux précautions strictement nécessaires.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 9 avril.

Arrivé, samedi, 45 boeufs du Texas. [illegible]

[illegible]

Marié, le mardi 3 avril 1866, à l'église de la paroisse St-Jacques, par le révérend abbé Targis, assisté du révérend Vionnet, curé de la paroisse, Monsieur EDOUARD J. ROMAN, de la Nouvelle-Orléans, à Mademoiselle AMELIA FORTIER, fille de M. Florent Fortier, de St-Jacques.

Décédé hier, à 4 heures et demie P. M., à l'âge de 29 ans, AUGUSTE SOUTERRE, natif de Paris, France. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère, Victor Souterre, sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises.

Décédée, hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de quatre ans, BERTHE GUICHARD, fille de Eugène Guichard. Les parents et amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu CETTE APRES-MIDI, à 4 heures. Le convoi partira de la rue Robertson, No 226, entre St-Philippe et Ursulines.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré MERCREDI prochain, 11 de ce mois, à 7 heures du matin, à la chapelle obituaire de la rue des Remparts, en mémoire de feu JULES H. NORES, mort à Minden (Louisiane) le 11 avril 1866. Les parents et amis de la famille, ainsi que les membres du 3eme régiment de la Louisiane sont priés, sans autre invitation, d'y assister.
9avril—M

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 10 avril, à l'église de l'archevêché, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de Mme Vve JEAN HEYOB. Les amis et connaissances des familles Perrier, Bourdette et Heyob sont priés d'y assister.
7avril—M De la part de ses enfants.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 10 du courant, à l'Eglise Cathédrale St-Louis, à sept heures et demie du matin, en mémoire de feu RAPHAEL PAINPARE, décédé le 9 avril 1865. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation. 6

EXCELLENTE OCCASION.

MM. STERNOD & CRESSY préviennent leur clientelle et le public en général que ne pouvant ouvrir leur nouveau magasin avant la semaine prochaine, ils continueront à leur ancien local la vente de leur grand assortiment de marchandises de tout genre à des prix excessivement réduits.
—Aussi—
1 caisse Barège à 25 cents la verge
1 facture de Pointes et Rotondes Lama.
9 avril—6 STERNOD & CRESSY, 315 rue Chartres.

AVIS.

PENDANT l'absence de notre sieur ALEXANDRE MARKS, de la Nile-Orléans, M. CHS. WILL et M. ALEX. LEEY sont chargés de notre procuration générale.
Nlle-Orléans, 3 avril 1866.
5avril—1m HOFFMAN & MARKS.

Dix piastres de récompense.

PERDU, samedi après-midi, un chien poil ras, moucheté blanc et puce, queue courte, portant un collier de cuir avec le nom de "B. L. Millaudon, Nile-Orléans". La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au No 114 de la rue Bourbon, ou à l'encoignure St-Claude et Histoire. 8avril—2

Dissolution de Société.

Nile Ibérie, 1er avril 1866.

LA société existant à la Nouvelle-Ibérie sous le nom de CABROL & DELACROIX est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. M. Delacroix est chargé de la liquidation, de la suite des affaires de l'ancienne maison sous le nom de CABROL & BOURCY.
P. CABROL.
F. T. DE LACROIX.

Une nouvelle société est formée sous la raison sociale de ROZIER & DELACROIX qui continueront le même genre d'affaires ... [illegible]
ENCANS tous les SAMEDIS.
8avril—6 F. T. DE LACROIX. [illegible]

ASILE DES SOLDATS, POUR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la session récente de la Législature de l'Etat, il a été adopté une loi qui alloue $20,000 dans le but de donner un asile permanent à tous les soldats estropiés ou blessés de la Louisiane, et aux besoins desquels il ne serait point pourvu par le gouvernement des Etats-Unis. Le comité suivant de la Chambre et du Sénat a été constitué un bureau des Directeurs chargés de veiller à l'exécution de la loi:
SENAT—Chs. Brusle, G. W. Munday, W. F. Palfrey.
CHAMBRE—T. F. Thieneman, Thos. Murray, E. Waggaman, Geo. A. Freret et Peter M. Peterson.
Le 24 du courant, à une réunion du comité, dans la salle du Sénat, le comité s'est organisé par l'élection de M. Théodore F. Thieneman comme président des Directeurs, de M. Thos. Murray comme trésorier, et de M. Geo. A. Freret comme secrétaire.
Les Directeurs, se conformant à la loi, et pénétrés de l'importance d'ouvrir de suite un asile pour les soldats invalides de la Louisiane en attendant qu'ils trouvent dans les campagnes un endroit où pourra être établie une institution d'Etat selon le vœu de la législature, cherchent à la Nouvelle-Orléans et dans ses environs, un local convenable; ils le fourniront, se mettant à l'œuvre le plus tôt possible et donneront avis de la mise à exécution de la loi.
Les Directeurs de cette Institution ont simplement à rappeler aux citoyens de cet Etat que le faible montant de l'Association et l'importance du but si louable qu'on se propose leur font un devoir de soutenir l'institution par des dons d'argent ou de provisions, etc.
Les Directeurs désirent que le citoyen et le soldat invalide comprennent que cette institution n'est pas une charité et ne saurait être considérée comme telle. Ils veulent donner une demeure à ceux qui n'ont ni amis ni parents—une demeure où, malgré des blessures qui les tiennent éloignés de la vie active, ils pourront jouir de tous les avantages de la société. Ils peuvent accepter en toute confiance le témoignage de la reconnaissance de l'Etat.
Les soussignés, membres du Bureau, recevront tout ce que l'on voudra donner pour subvenir aux besoins de l'institution.
L'Hon. THEODORE F. THIENEMAN, président, rue Gravier, No 178, Nile-Orléans.
L'Hon. THOMAS MURRAY, trésorier, rue Carondelet, No 65, Nile-Orléans.
L'Hon. GEO. A. FRERET, secrétaire, à la Banque de l'Union, rue du Canal, Nile-Orléans.
L'Hon. GEORGE W. MUNDAY, à Clinton, Est-Feliciana, Lne.
L'Hon. Juge W. T. PALFREY, paroisse Ste-Marie, Lne.
L'Hon. CHARLES BRUSLE, paroisse Iberville, Lne.
L'Hon. E. WAGGAMAN, paroisse Jefferson, résidence à la Nile-Orléans, au coin des rues Esplanade et Marais.
L'Hon. PETER M. PETERSON, rue Amour, No 400, Nile-Orléans.
9avril—6

Marchandises sèches à bon marché
EN GROS ET EN DETAIL.
M. REIMAN,
Rue du Canal, No. 160, coin Baronne, en face de l'Eglise.
Encore Meilleur Marché! Grande Réduction!!
IL faut que tout notre stock soit vendu d'ici au 1er mai, ... [illegible]
9 avril—3m M. REIMAN.

LEON VON ZINKEN.
ENCANTEUR ET AGENT POUR LA VENTE DE PROPRIETES FONCIERES.
Bureau et magasin, rue Gravier, No 166, et rue de l'Union, No 17.
Il reçoit des ordres pour la vente de toute espèce de propriétés. 6avril—1m

A VENDRE — BONNES PROPRIETES DANS LA RUE VIEILLE-LEVEE.
DEUX MAGASINS bâtis dans le genre moderne, au-dessous de la rue Bienville, s'étendant jusqu'à la rue de la Nile-Levée, ... [illegible]
GREEN & ELDER, agents pour la vente de propriétés foncières, rue Gravier No 16.

DEMANDE D'OUVRIERES.
On demande tout de suite de bonnes OUVRIERES EN ROBES, et une bonne PREMIERE. S'adresser à Mme LEONTINE, 167 rue du Canal. 9avril—2e—PP

CIGARES ET TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE.
Reçu par les steamers *Mexico, Ures* et le brick *Morris*.
250,000 CIGARES.
TELS que Media Regalias—Londres—Londres de Corte—Flor de Prensados—Conchas—Regalia de la Reina— [illegible]
44 balles de tabac pour capes et tripes.
J. OUMA.
6avril—1m 64, rue de la Commune.

Grande ouverture de Marchandises AU
BAZAR DE RYBACK,
RUE DU CANAL, No 149.
—AU PREMIER—
SOIERIES POUR ROBES, FOULARDS, ORGANDIS DE PARIS, GRENADINES, BAREGES, JACONAS ET BRILLANTS.
—Egalement—
UN BEL ASSORTIMENT DE POINTS EN DENTELLE CIRCULAIRES ET SACS EN DENTELLES, LAMA, PUSHER, CHANTILLY ET DENTELLES CAMBRAI.
500 douzaines des célèbres GANTS DE PEAU DE CHEVREAU DE VIENNE de Hengmüller à $1 25 la paire.
JAS. RYBACK, RUE DU CANAL, No 149.
7avril—6

DEMANDE DE DROGUISTE.
On demande un BON COMMIS vendeur dans une DROGUERIE. S'adresser à CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.
7 avril—PP

TAXES. LICENCES.
A dater de LUNDI prochain, 9 avril les Taxes et Licences dues à la ville et entre mes mains, seront perçues, au No 79, rue St. Louis, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
E. BERMUDEZ, Avocat assistant de ville.
6 avril—10

Banque du chemin de fer de la N. O., de Jackson et du Nord.
Nile-Orléans, 22 mars 1866.
LA réunion annuelle régulière des actionnaires de cette compagnie aura lieu dans leurs bureaux, No ... rue Carondelet, LUNDI, le 9 avril 1866, à midi, conformément à la charte.
R. S. CHARLES, Secrétaire.

VOR. HUGO
LES TRAVAILLEURS DE LA MER,
Edition spéciale pour les Etats-Unis.
Prix ... $1
En vente chez HEBERT & ESCOUSSE, 151, rue de Chartres.

J. J. ALBERT,
No 14, Bourbon No 14, au premier,
OFFRE à vendre en gros, un grand assortiment de chapellerie, tels que feutre, paille, et autres pour hommes, enfants et ..., à très bas prix. 3avril—1m

POUR BORDEAUX.
DEPART, VERS LE 12 AVRIL
La barque française, de première classe, LES BONS FILS, capitaine Privat, partira comme il est dit ci-dessus.
Pour balance de fret (environ 100 balles de coton), et pour passage, s'adresser chez OSCAR BRECHER & CO., No 42, Vieille-Levée, ou chez G. W. HYNSON & CO., No 85, rue du Camp. 4 avril—6t—PP

AVIS.
Etat de la Louisiane—Bureau de l'Auditeur
Nile-Orléans, 3 avril 1866.
TOUTES les personnes exerçant une profession, un commerce ou un métier quelconque dans les limites de la ville de la Nile-Orléans, sont avisées que la taxe d'un quart d'un pour cent sur les ventes brutes et les recettes brutes, du 1er janvier au 31 mars 1866, est due et doit être payée, au bureau du Trésorier, dans les dix jours qui suivent cette date. Toutes celles qui ne la paieront pas dans le temps prescrit seront ... payer vingt pour cent de plus sur le montant payé.
H. PERALTA, Auditeur d'Etat, No 30, rue Carondelet.

THOMAS C. PAYAN,
MARCHAND DE CONFECTIONS en gros et en détail ET IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, étrangères et américaines,
72 ... rue du Canal ... 72
entre Camp et Magazine.

CIGARES DE LA HAVANE.
200,000 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le A. Cochman et le steamer Mexico, en magasin et à vendre en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs, par F. A. GONZALES, No 29, rue Tchoupitoulas.

Vente pour cause de départ.
LE soussigné, devant s'absenter pour cause de santé, vendra à des conditions avantageuses—
2 VACHES.
1 CHEVAL.
1 MULET.
1 CHARRETTE à lait.
1 CHARRETTE à bois.
COMARD HENRI, 381, rue ... [illegible]

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE.
27 balles en magasin et à vendre en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs, par F. A. GONZALES, No 29 rue Tchoupitoulas.

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie.
A VENDRE PAR
A. ROCHEREAU & Co.,
Nos 16 & 18, RUE ST-LOUIS.
20 barriques EAU-DE-VIE J. HENNESSY & Co.
10 do de CASTILLON 1815.
5 quarts do J. B. GODARD, Couronne.
10 barriques do do do
10 do do HIVERT, PELLEVOISIN & Co
10 do do J. DESMARIES FILS.
10 do do FIN BOIS.
5 quarts do RAYNAL & Co. 1858
10 barriques do do do
5 quarts do A. BONNIOT & Co.
10 barriques do do
10 do do ROBERT.
15 do do MERCURY BRAND.
20 do do TAILLASSON 1860.
5 do do 1815, très-fine
5 do do CENTRAL SOCIETY 1850.
50 do do do 1863.
—Aussi—
500 caisses des meilleures marques ci-dessus désignées. 5avril—1m

Vin en Bques. Vin en Caisses.
A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co., Nos 16 & 18 RUE ST-LOUIS.
40 bques Vin rouge, BLAYE, P. DANDICOLLE & Co
40 do do BACALAN, BLANCHY Frères & Co
40 do do ST-LOUBES, L. MERIC aîné.
40 do do TRESSES, DUPUY & AMAZEUILH
40 do do BOURG, B. SENTÉGEAT.
30 do do PALUS. Supérieur.
20 do do MONTFERRAND, do
30 demi-bques vin rouge, PALUS de MACAU JUILLIA
5 do do DEYRIC MARGAUX.
250 caisses vin rouge, J. J. DUVERGIER Jne. & Co
100 do do ST-JULIEN, E. C. & C
50 do do do do 1/2 bout.
25 do do GRUAU LAROSE.
25 do do CHATEAU-LATOUR.
20 do do très supérieur, différents crus.
100 do vin blanc.
Nile-Orléans, le 5 avril 1866. 5avril—1m

Huile d'Olive, Vermouth, Sardines, EAU DE FLEURS D'ORANGER, &c.
A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co., No 16 & 18, RUE ST LOUIS
100 caisses HUILE D'OLIVE J. Pieguibi—12 bout.
100 paniers do do do do do
50 do do do do do 24/2 bout.
50 caisses do do do do do
75 caisses VERMOUTH.
200 do SARDINES différentes marques.
100 do EAU DE FLEURS D'ORANGER, différents modèles. 5 avril—1m

Champagne! Champagne!
A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co., NOS 16 & 18 RUE ST-LOUIS
400 paniers CHAMPAGNE Krug & Co, grandes bout.
200 do do do petites bout.
Nouvellement importés par les steamers Floride via Liverpool. 5avril—

Marchandises Sèches A PRIX ENCORE PLUS REDUITS, PAR C. A. BARRIERE & BRO, 135, rue du Canal.
VU la grande demande pour nos marchandises, nous continuerons à vendre à prix encore plus réduits notre stock à l'amiable jusqu'au 20 courant. Après ce jour, notre magasin sera positivement fermé, afin de faire l'inventaire pour vendre la balance des marchandises à l'encan.
Nous recevons actuellement des marchandises nouvelles pour la saison par les vapeurs anglais Peruvian, Brazilian, Carolina et Alabama, venant d'Europe, que nous offrons à des prix au-dessous du coût d'importation.
Nous invitons le public à venir examiner notre assortiment qui est des plus variés.
C. A. BARRIERE & BRO
3avril— En liquidation

Modes et Nouveautés. LA MAISON DERRES
Ayant complété son assortiment de marchandises pour le printemps, annonce à sa clientèle que tout le stock sera vendu vingt-cinq pour cent au-dessous du prix de la place.
L'assortiment se compose de RUBANS HAUTE NOUVEAUTE, CHAPEAUX paille et crin assortis, FLEURS, PLUMES, COURONNES au très beau choix, GANTS, MITAINES, DENTELLES Valenciennes, guipures, Cluny et Blondes, TULLES BOBINET à carreaux, PARASOLS et PARAPLUIES, ORNEMENTS et GARNITURES en grande variété, et toutes les fournitures à l'usage des modistes.
6avril—1m 49, rue Bienville, au Premier

Café torréfié concentré d'après le nouveau procédé de V. E. SARRAZIN
LE soussigné invite les familles, les propriétaires de bateaux, d'hôtels et de restaurants à ... faire l'essai de son café torréfié concentré qu'il vend à des prix très modérés. [illegible]
V. E. SARRAZIN No 20, Chartres, coin Conti.

Vins, Eaux-de-Vie, &c., Chez MANUEL, MARCHAND DE VINS, *No. 50, rue du Maine, entre Chartres et Royale.*
3me Arrivage de Vins venant de France.
Ces vins seront vendus à une baisse de prix de plus de 50 pour cent sur les prix de la place de la Nile-Orléans.
BORDEAUX de 1re qualité à 36 piastres la barrique. [illegible]
1er avril—1m

LE SOUSSIGNE
Annonce à ses amis du Sud qu'il a été nommé agent pour la vente des VINS de
MM. CRUSE & FILS FRERES, DE BORDEAUX, qui ont encore fait de nouveaux arrangements pour l'IMPORTATION DIRECTE à la Nouvelle-Orléans.
Depuis la guerre cette maison a acheté et possède aujourd'hui SEULE
Le Château PONTET CANET.
Le Château BOULIAC.
Le Château LAUJAC.
La supériorité des vins de MM. CRUSE & FILS FRERES est tellement connue, qu'elle n'a pas besoin de recommandations. B. E. CASTENDYK, Rue du Camp, No 91
1er avril—6 sem.

DEMANDE DE DOMESTIQUE.
ON demande une domestique pour laver et faire la cuisine pour une petite famille. Une Française serait préférée. S'adresser No 402 rue des Ursulines. 6avril—3t—PP

Bureau du Grand Chemin-de-Fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nile-Orléans, 2 avril 1866.
A partir de MERCREDI, 4 du courant, un convoi de passagers quittera la Nile-Orléans, tous les jours, à sept heures du matin, et arrivera à Canton le même jour, à huit heures du soir.
Ce convoi quittera Canton (pour le retour) tous les jours, à sept heures du matin, et arrivera à la Nile Orléans le même jour, à huit heures quarante-cinq minutes du soir.
Cette légère modification établit une liaison avec les chemins de fer de New York, Nashville, Louisville, de toute la Géorgie, la Caroline du Sud, la Caroline du Nord et la Virginie. Pour aller à New York, quatre jours et quatre heures.
G. T. BEAUREGARD, Surintendant général et Ingénieur en chef.
3avril—1eom

A VENDRE,
ONZE ARPENTS DE TERRE, face au Chemin de Gentilly, ayant une profondeur de vingt arpents. Bonne partie est défrichée et peut être mise en culture, le reste est bois et il y aurait avantage à le faire bûcher.
On vendra un arpent ou plus, au gré des acheteurs. Pour les conditions, s'adresser à E. ROGER & CO., encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.
3avril—1m

CHAMPAGNE Vve CLICQUOT PONSARDIN.
75 CAISSES, en grandes et demi-bouteilles champagne Vve Clicquot, à vendre par B. E. CASTENDYK, seul agent, No 91, rue du Camp. 8mars—1m

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres No 19.
NOUS offrons, à des prix réduits, notre grand stock de TAPIS de toute espèce et de toutes qualités; TOILES CIRÉES de toutes qualités et largeurs; nattes, stores, couvertures de tables et de pianos; banquettes d'escaliers, devants de cheminées, paillassons; draguets et toiles pour dessus de tables, une facture de satin de laine, damas union, rideaux dentelles, corniches, bandes, crins, &c. A. BROUSSEAU & CO.
1er avril—6

Changement de domicile. A. ELIE, *facteur de pianos.*
A PARTIR du 1er avril, a transféré son atelier pour réparation de pianos de la rue Ste-Anne 88 à la rue Toulouse, bâtisse du Théâtre de l'Opéra. Les ordres laissés chez M. A. ELIE, marchand de musique et pianos, rue Royale, 85, seront exécutés, comme par le passé, dans un bref délai. 1 avril—7

Compagnie d'assurances Southern Travellers.
CAPITAL ... $500,000.
Incorporée le 30 novembre 1865. Capital augmenté le 28 février 1866.
40 RUE ROYALE, MOBILE, ALA.
AYANT été nommé agent de cette compagnie, je suis prêt à émettre des polices annuelles, ainsi que des billets pour les voyageurs, depuis un jour jusqu'à un an. GEO. McLEAN, agent, 77 Carondelet, Nile-Orléans.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.
Bureau de l'agent général des billets, Nouvelle-Orléans, 28 mars 1866.
A partir du 1er avril 1866, le prix des billets pour la Louisiane, sur le chemin de fer de la Nile-Orléans, de Jackson et du Nord, sera réduit. [illegible]
D. S. GOODLOE, Agent général des billets.

Compagnie du Chemin de fer de la N. O., de Jackson et du Nord. [illegible]
CONFORMEMENT à la charte, une élection de ... [illegible]

Grand Bal Paré.
Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans, au profit des Victimes de la Guadeloupe, à la salle de l'Opéra, LE SAMEDI 5 MAI 1866.
DIRECTEURS:

Jh. Dirod.	J. Simonne.	L. Lebon.
Jh. Tessot.	E. Gallois.	E. Lefèvre.
J. J. Bonnafé.	E. Desty.	J. Ignaci.
G. Sone.	A. Aldetor.	E. Brot.
Jh. Leblanc.	M. Godchaux.	N. Fidel.
P. F. Chabert.	S. Marseilleu.	L. Genin.
J. Schweitzer.	E. Odinot.	E. Leclère.
A. Dudouzout.	E. Bordenx.	L. Philippe.
L. Duperron.	H. Cerise.	H. Michot.
H. Barthe.	P. Andrieu.	O. Robin.
L. Médal.	G. Servilles.	P. Barthe.
L. Marchand.	C. Mandre.	E. Masson.
J. Roussard.	P. Masson.	J. Jacquet.
J. Noyes.	G. Tujaque.	A. Jacquet.
M. Borie.	J. Sauvage.	L. Abadie.
P. Verberg.	J. L. Révol.	M. Magendie.
F. Coulon.	P. A. Tierry.	J. Lacoste.
A. Paris.	A. Barthélemy.	Jh. Duchein.
F. Degorge.	Ce. Maugin.	

PRIX DU BILLET ... $2 00.
Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.
On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM. Jph Leblanc, Vieille-Levée 285; A. Dudouzout, coin Royale et St-Louis; J. J. Bonnafé, rue de la Levée No 11 (3me District.) L. Philippe, coin Baronne et Poydras, ainsi que chez tous les directeurs.
La réunion du comité est fixée tous les Vendredis, à sept heures du soir, à l'Asile.
La vente de la barre, du restaurant et du vestiaire aura lieu le Vendredi 20 avril, à sept heures du soir, à l'Asile, au plus fort soumissionnaire.
Par ordre des directeurs. G. BOUÉ, secrétaire.
1er avril—2 f p s au 8 avril, et du 29 au 5 mai l f j.

St-AMAND & St-CYR,
57 ... rue Bourbon ... 57
ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nile-Orléans, qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un assortiment très varié de marchandises de printemps et d'été, achetées à New-York pendant la grande baisse. Leurs prix seront des plus modérés; leur assortiment comprend en partie un grand choix de tissus pour robes, tels que—
Grenadines soie unies, rayées et brochées,
Grenadines laine brodées soie,
Barèges et mozambiques,
Lawns à carreaux et à raies,
Organdis et jaconas imprimés,
Percales et indiennes françaises,
Mousselines suisses brodées couleur,
Toile de chèvre à pois,
Batistes et toiles imprimées,
Assortiment complet de lingerie, broderies, d'étoffes pour deuil, d'étoffes blanches, telles que—
Jaconas, percales, nansous, mull-mull, Mousselines suisses, bobinet pour moustiquaires,
Châles dentelle, Lama et Cambrai,
Indiennes, cotons blancs et écrus des meilleures marques,
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop longs à mentionner.
8mars—1m St-AMAND & St-CYR, 57 rue Bourbon.

AVIS.
MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 28. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats, à son magasin d'optique, 60, rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril prochain, époque de son départ pour l'Europe.
16 mars—1m

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE
Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
AINSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de tous genres, grandeurs et qualités.

CAFE DE CUBA
200 sacs prime, en débarquement de la goëlette J. Clifford, et à vendre en telle quantité qu'il plaira aux acheteurs, par F. A. GONZALES, No 29 rue Tchoupitoulas.

Importation directe de Paris.
200 LIVRES ... 3 caisses d'huile de foie de morue de Hogg à Paris. [illegible]
LOUIS CASTEL, au coin des rues Douane et Bourbon.
15mars—1m. PP

AVIS
A messieurs les habitants et pêcheurs
LE soussigné a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir un magasin d'agrès ... [illegible]
A. THEZE. 11mars—1m

Compagnie d'Assurance Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
136 Rue Gravier, entre St. Charles et Camp.
CAPITAL $300,000,
avec privilège de l'augmenter à $500,000.
CETTE compagnie commencera ses opérations après le 1er avril 1866, elle assurera contre l'incendie, les risques maritimes de terre et de rivière; elle rendra 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.
D. MICHEL, Président.
F. MAIER, Secrétaire. 25 mars—30

BOUGIES DE L'ETOILE.
1,500 caisses, grandeurs assorties. A vendre par J. AVET. Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée. 10 mars—1m

SAINDOUX PRESSE
CONSTAMMENT en main et à vendre par J. AVET. Aux Magasins bleus Coin Bienville et Vieille Levée. 16 mars—1m

Grocerie en gros et en détail.
N. QUIAZZARO et G. B. ANSELMI, rue de la Levée No 223, entre St-Philippe et Dumaine, ont constamment en main un grand assortiment de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Huile, Vermicelli, Macaroni, et généralement tous les produits d'Italie. Aussi, un grand assortiment de Riz Créole, qu'ils vendront au plus bas prix du marché. 16mars—1m

Une bonne occasion. A VENDRE:
LE BEL ETABLISSEMENT DE CONFISERIE, connu sous le nom de Confiserie de l'Opéra, avec toutes ses installations, son magnifique stock et ses deux jolis salons meublés. S'adresser de suite sur les lieux, à JULES HIMBERT, encoignure Toulouse et Bourbon.

Tabac! Tabac!
En balles et en boucauts, convenable pour le marché du Mexique, des Antilles et de l'Afrique. Aussi, tabac manufacturé de toutes qualités en telle quantité que le voudront les acheteurs.
A vendre par N. J. PEGRAM, Courtier de tabac, 166, rue Poydras. 25 mars—1m

STEVENS & SEYMOUR,
Importateurs et Marchands DE PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.
96 et 98.... RUE DE LA COMMUNE.... 96 et 98
(vis-à-vis le City Hall)
Maison établie en 1836.
Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage:
PAPIERS.
Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses,
A ECRIRE—anglais, français et américain.
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres,
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.
LIVRES D'ECOLE.
—Grand choix comprenant—
1000 douzaines SPELLERS de Webster.
1000 do READERS de M. Guffey.
Aussi—ARITHMETIQUES, DICTIONNAIRES, GEOGRAPHIES, &c.
Aussi, importation directe de COUTELLERIE, FUSILS, PISTOLETS, CAPSULES, CORDES DE VIOLON, HAMEÇONS ET LIGNES, PEIGNES, BROSSES, AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.
STEVENS & SEYMOUR.
9mars—1m

R. L. GIBSON, AVOCAT.
... RUE DU CAMP ... 96
Nile-Orléans

CHANGEMENT DE MAGASIN.
A. DREZ
A L'HONNEUR d'informer ses amis et clients qu'il a provisoirement transféré son magasin au
No. 62 rue Royale.
Son nouveau stock vient d'arriver ... à prix modérés. 15mars—

AVIS.
LA société en commandite existant, en cette ville sous la raison de TURCOTTE & BLANCAND, ... [illegible]
J. TURCOTTE, A. F. BLANCAND, en Commandite.

CANDIDATURES.

CHARLES BIENVENU, le shérif actuel, sera présenté comme candidat, devant la convention nationale démocratique, pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à la prochaine élection. 8mars—

Aux votants de la paroisse d'Orléans.

Veuillez nous supporter que JOHN L. LEWIS est devant vous comme candidat à la place de Shérif—sujet à la nomination de la convention démocratique. Il sera soutenu par ses vieux et ses jeunes amis et par beaucoup ... "Rank and File."

Le bruit que JOHN L. LEWIS n'était plus candidat à la place de shérif est dénué de fondement. M. Lewis sera soutenu par ses amis devant la Convention Démocratique Nationale. 5 avril—3

SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour la place de SHERIF de la Paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. 8mars—

SHERIF.

M. HARRY T. HAYS est candidat pour la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la Convention du Parti Democrate national. 28 mars—1m

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
CHARLES M. BRADFORD, sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

POUR AVOCAT DE DISTRICT.
ADOLPHE DUPRÉ Jr, sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 20 mars—1m

POUR COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, 2ME DISTRICT,
J. E. FACRÈS, senior, Sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

V. GERODIAS.
Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de Taxes d'Etat dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans. —Election, lundi, 7 mai 1866.

POUR COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT —2ME DISTRICT— CHARLES W. HOPKINS, Sujet à la nomination du parti démocrate national. 8mars—1m.

POUR COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT —7ME DISTRICT— ERNEST CANONGE, Sujet à la nomination du Parti Démocrate National.

RENE SALAUN
Est candidat pour la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, pour le 1me District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. 8mars—1m

C. B. LANG,
Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de taxes d'Etat dans le Troisième District de la ville de la Nile-Orléans.

H. S. DELAHOUSSAYE,
Candidat pour Auditeur d'Etat du Deuxième District sujet à la convention démocratique nationale.

JOHN P. MONTAMAT,
Candidat à la place de GREFFIER DE LA PREMIERE COUR DE DISTRICT.

M. EDGAR MONTEGUT
Est candidat pour la place de GREFFIER de la 1re Cour de District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale.

Première Cour de District.
M. NORBERT TREPAGNIER est candidat pour la place de GREFFIER de la Première Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national.

A. J. VILLERE
Est annoncé, par ses amis et les membres du barreau comme candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District, sujet à la convention du parti démocrate national. 8avril

DEUXIEME COUR DE DISTRICT.
Le capitaine P. R. O'ROURKE est porté par ses amis comme candidat pour la place de GREFFIER de la Deuxième Cour de District, sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

A. F. DE LABARRE est candidat pour la place de Greffier de la Deuxième Cour de District devant la convention du parti national démocrate pour l'élection qui aura lieu le lundi 7 mai. 8mars—1m

LE COLONEL HENRY D. KELLY Est candidat pour la place de greffier de la Deuxième Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national. 25mars—1m

GREFFIER DE LA 2ME COUR DE DISTRICT.
Les amis de J. V. GOURDAIN l'annoncent comme candidat pour la place de greffier de la Deuxième Cour de District, sujet à la décision du parti démocrate national. 21mars—1m

PAUL E. LARESCHE, candidat pour Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

R. D. HUBBARD, candidat pour Greffier de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale. 16mars—1m

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que M. D. C. BYERLY est candidat pour la place de GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale. 15mars—1m

F. A. LUMINAIS,
Candidat pour GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 17mars—1m

Greffier de la Troisième Cour de District.
M. CHARLES ARROYO est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District. Il se soumettra à la décision de la Convention Démocratique Nationale.

J. O. CHALON,
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 12mars—1m

Pour réélection, V. D. TERREBONNE,
Candidat pour la Quatrième Cour de Juge de paix, Second District—Sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 25 mars—10

RICHARD C. BONE.
Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique. 14mars—1m

GEORGE W. WHITE.
Candidat pour GREFFIER de la Cinquième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique. 12mars—1m

POUR LA REELECTION,
JOSEPH G. BAUX,
Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District. 8mars—1m

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. GASPARD JAMES comme candidat pour la place de GREFFIER de la Sixième Cour de District, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. 8mars—1m

Le CAPITAINE J. J. LANE est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Greffier de la Sixième Cour de District, sujet à la Convention Démocratique.

Greffier de la Sixième Cour de District.
J. E. BEL sera soutenu devant la Convention Démocratique Nationale pour la place de Greffier de la Sixième Cour de District. 16mars—1m BEAUCOUP DE VOTANS.

MM. les Editeurs,
Le nom de M. A. B. BACON sera présenté à la Convention Démocratique de paroisse comme celui d'un candidat convenable pour la place de greffier de la Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, aux élections de mai prochain. 11 mars—1m

ASSESSEUR D'ETAT.
JOHN T. DUFOUR est candidat pour la place d'Assesseur d'Etat pour le Second District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale. 25 mars—1m

Veuillez annoncer que JOHN WELLS est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans le Troisième District de la ville de la Nile-Orléans, et désigné comme 3me Juge de Paix de la dite ville de la Nile-Orléans par la loi de 1865. Sujet à la nomination du Parti Démocrate National. 5 avril

POUR LA QUATRIEME JUSTICE DE PAIX.
AUGUSTIN VIAVANT, titulaire actuel, est candidat pour la réélection à la 4e justice de paix, sujet à la convention démocratique nationale.

ERNEST MOREL, candidat à la place de JUGE DE PAIX, du 2nd District, sujet à la nomination du Parti National Démocratique. 27 mars

CORONER.
Mr. L'EDITEUR,
Veuillez annoncer le Dr. Charles Delery comme candidat à la place de CORONER pour la paroisse d'Orléans, sujet à la décision de la convention démocratique nationale. L'élection aura lieu le premier lundi de mai prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer le Dr. E. S. DREW comme candidat pour la place de CORONER, sujet à la décision de la convention du parti démocratique national. 2 avril—6

POUR CORONER.
Dr. A. CHASTANT—sujet à la nomination de la Convention Démocratique Nationale. 20 mars—1m

POUR CORONER.
Le Dr. JAMES BURNS sera soutenu, par ses nombreux amis, pour la place de coroner de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.
DR. F. R. ALPUENTE,
Sujet à la nomination du parti démocratique national.

1866. PRINTEMPS. 1866
W. DAUPHIN,
... RUE DE LA DOUANE ...
IMPORTATEUR DE
ARTICLES DE MODE,
ARTICLES EN PAILLE ET VARIÉTÉS.
15mars—1m PP

LEON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES en gros
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie ...
37 ... Rue St-Louis ... 37
Nouvelle-Orléans.